L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 9 OCTOBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 9 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à 10 heures 1/2, au No. 58, rue des Magasins : Des meubles de bureau et installation de bureau.

Par J. Logan, Jr., à sa salle d'encan, rue Gravier : Suite régulière de meubles et pianos.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue Poydras — Marchandises sèches et lingerie.

Par Louis Stern & Bros., au No 16 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et brodequins.

Par F. Léaumont, à sa salle de vente, rue de Chartres, 60 — Chaussures, chapeaux, habillements, cordons, etc.

ATTENTION !

Le shérif procédera demain à 10½ heures A.M. au No 58, rue des Magasins, premier District à l'adjudication de meubles de Bureau, installation, etc. Aussi, un coffre-fort.

Si vous avez imprimer vos Factures, Cartes, etc., le Picayune Printing Office, encoignure des rues Camp et Poydras.

Farine ! Farine ! — Voyez l'annonce d'encan de J. P. E. Morphy.

SECONDE PAGE.

Nos lecteurs trouveront sur la seconde page une grande quantité de matières à lire.

Le droit de vote.

Dans notre article d'hier, nous n'avons fait qu'une très brève allusion à la seconde adresse du comité exécutif démocratique aux électeurs de la Louisiane. Nous voulons nous borner dans ce premier appel, à signaler aux citoyens l'importance des amendements constitutionnels soumis à la ratification du peuple. Ce premier point bien compris, nous devons revenir sur cette partie de l'adresse qui a trait à l'exercice du droit de vote.

Le nouvel enregistrement a été ordonné, que ce soit à tort ou à raison, peu importe pour le moment. Tout citoyen qui a le droit de voter ne doit pas hésiter à faire sa démarche au bureau de son ward et faire enregistrer. S'il est inscrit, nous devrons avoir son droit de suffrage aussi bien que celui de ceux qui ont refusé de s'enregistrer, bien qu'il possède les qualités requises pour être électeur, le refus est un abus de pouvoir, un refus qui ne saurait se justifier. Ce refus est un abus de pouvoir contre lequel trois recours se présentent à nous.

Il peut faire arrêter les enregistreurs en vertu de la section 2 de la loi du 31 mai 1870 qui punit quelques peines sévères les délits de cette nature.

Mais on peut ne vouloir pas entreprendre personnellement des poursuites contre les enregistreurs, n'aire qu'à tout abus de pouvoir dont il arrive dans un conflit démocratique qui se prête à de faire rendre justice.

Le troisième remède indiqué par le Comité est tiré d'une loi du Congrès qui semble ne pas avoir objet de protéger les électeurs différentes, mais qui couvre pas moins de son égide quelques-uns de ses droits.

Aux termes de la section 5 de cette loi du 31 mai 1870, tout citoyen ayant les qualités requises pour être électeur et que l'on aura refusé de l'enregistrer, n'en devra pas moins être mis à voter, en faisant constater par affidavit qu'il a demandé à être inscrit, qu'il a été en droit de voter et qu'il a été refusé.

Le refus de l'enregistrer, bien qu'il possède toutes les qualités requises pour être électeur, le refus est un abus de pouvoir de la part des enregistreurs contre lequel trois recours se présentent à nous.

Il peut faire arrêter les enregistreurs en vertu de la section 2 de la loi du 31 mai 1870 qui punit quelques peines sévères les délits de cette nature.

Mais on peut ne vouloir pas entreprendre personnellement des poursuites contre les enregistreurs, n'aire qu'à tout abus de pouvoir dont il arrive dans un conflit démocratique qui se prête à de faire rendre justice.

Le troisième remède indiqué par le Comité est tiré d'une loi du Congrès qui semble ne pas avoir objet de protéger les électeurs différentes, mais qui couvre pas moins de son égide quelques-uns de ses droits.

Aux termes de la section 5 de cette loi du 31 mai 1870, tout citoyen ayant les qualités requises pour être électeur et que l'on aura refusé de l'enregistrer, n'en devra pas moins être mis à voter, en faisant constater par affidavit qu'il a demandé à être inscrit, qu'il a été en droit de voter et qu'il a été refusé.

La résolution de convoquer le plus tôt possible l'Assemblée, siât-elle, résume notre politique tout entière.

En accaparant la tâche périlleuse que nous imposait la chute du gouvernement impérial, nous n'avons eu qu'une pensée, éviter le désordre, sauvegarder notre honneur, remettre à la nation le pouvoir émanant d'elle et que seule elle peut exercer.

Nous aurions voulu que ce grand acte s'accomplît sans transition, mais la prudence nécessité était de faire face à l'ennemi.

Nous n'avons pas la prétention de demander un acte de désintéressement à la Prusse. Nous tenons compte des sentiments qu'on fait naître en elle la grandeur des pertes éprouvées et l'exaltation naturelle de la victoire.

Ces sentiments expliquent certaines violences de la presse que nous sommes loin de confondre avec les impressions des hommes d'Etat. Ceux-ci ne hésitent à continuer une guerre impie dans laquelle ils ont succombé plus de 200 mille hommes.

Ce serait la continuer forcément que de vouloir imposer à la France des conditions inacceptables.

On objecte que le gouvernement est sans pouvoir régulier pour représenter le pays. Nous le reconnaissons hautement, et c'est pourquoi nous convoquons tout de suite une assemblée libre, nommée directement par le peuple.

Nous ne nous attribuons pas d'autre prérogative que celle de donner à notre pays notre avis, notre cœur, et de nous livrer à son jugement souverain.

Ce n'est donc pas notre autorité d'un jour, c'est la France, impuissante qui se lève devant la Prusse : la France d'avant du Second et de l'Empire : libre, généreuse, désavouant toute pensée de conquête, toute propagande violente, n'ayant pas d'autre ambition que de rester maîtresse d'elle-même, de développer ses forces morales et matérielles, de travailler fraternellement avec ses voisins au progrès de la civilisation.

C'est cette France qui, rendue à sa libre action, demandera immédiatement la cessation de la guerre, aussi qu'en préfère quelle fois les désastres du dénouement.

Vainement ceux qui ont déclaré le redoutable dilemne essaient aujourd'hui d'échapper à leur responsabilité écrasante, en alléguant faussement qu'il n'existe au pays du pays. Cette illusion peut faire illusion à l'étranger, mais elle ne trompera pas le pays.

Le pays parle, monsieur, de développer ces vertus qui représentent du gouvernement. Le pays bien mieux que la médiocrité. Il en saura l'importance en nous ainsi une note idée des dispositions dans lesquelles sont nommés.

CHRONIQUE LOCALE.

SUPREME COUR DE DISTRICT.—Ernest Merle contre Antoine Dubuclet, trésorier de l'Etat et Hugh Hudson Brugier. M. Merle réclame aux défendeurs la somme de $6,664.32, avec intérêt, et sa réclamation est basée sur les faits suivants : Le 28 janvier dernier, le trésorier de l'Etat avait déposé entre les mains du trésorier une somme de $14,400, au crédit du Land général, et ce, suivant les mandats de l'Auditeur. Le même jour, avant l'arrivée du Collecteur de taxes, M. Merle avait fait déposer par son représentant J. Mallet, au Trésorier, pour le compte du Collecteur, alors l'Etat portant, s'élevant à $11,000, et le Trésorier avait répondu qu'il n'y avait pas de fonds. Le Collecteur, le Trésorier des taxes réglant son compte, le dépôt opéré par lui, la demande a été remise. Mais le Collecteur des taxes qui venait de déposer, M. Merle entre les mains du Trésorier, a présenté lui-même des mandats de l'Auditeur, et M. Dubuclet a refusé de les payer, sciemment de payer ces mandats par préférence à ceux de M. Merle, tant que celui-ci eût fait sa demande formelle. M. Merle réclame donc au Trésorier et à ses cautions en vertu de la loi, quatre fois le montant des mandats dont l'Etat portait et $5,500 de dommages et intérêts. MM. Hays et New sont les avocats du plaignant.

Si chaque porteur de mandat faisait un procès à M. Dubuclet, cela ne lui coûterait probablement du favoritisme intéressé qui montre dans le paiement des mandats à MM. Wardell et Bouchard.

PLEMBIE COUR DE DISTRICT.—Hier matin, le juge Abell a prononcé une sentence de mort contre Martin Worm, convaincu du meurtre de Mathias Fisher, qui avait mortellement blessé le 5 juillet dans l'atelier de gravure de J. Baumiller, rue Carondelet, No 32, entre les Poydras.

Le juge Abell a grappelé à Worm les paroles brutales qu'il avait adressées à sa victime et qui trépignait, en disant : Tu ne chien de coquin, maintenant qu'ils sont tuent ! — Le juge a ajouté : Sur le verdict du jury, nous condamnons à être pendu par le cou dans les quatre murs de la prison de paroisse, jusqu'à ce que mort s'en suive, le jour que le gouverneur désignera.

—Robert Wright, qui avait donné un coup de poignard à Ellen Williams, a été condamné à 6 mois de prison.

George Whitfield, coloré, voleur très connu, convaincu d'avoir volé un chapeau évalué $7, et une autre fois d'avoir volé un bœuf, vient d'avoir, vaincu de la prison de la première chef à 2 ans et sur le second chef à 18 mois de pénitencier.

RAPPORT MORTUAIRE.—Du 6 au 7 à six heures du soir, il y a eu à la Nouvelle-Orléans 24décès, dont 9 de la fièvre jaune, soit morts du pleur les personnes dont les noms suivent :

John School, âgé de 28 ans, natif d'Irlande, mort que de la Douane 134.

Ellen Person, 28 ans, du Mississipi, Hôpital de la Charité.

Geo. Gomez, 38 ans, Amérique du Sud, rue St-Pierre 11.

Reix Villeim, 21 ans, Hollande, rues Tchoupitoulas et Gravier.

Gustave Lackey, 24 ans, Allemagne, Hôpital de Charité.

Mike Sully, 25 ans, Delaware, Hôpital de Charité.

Adolphe Duckman, 28 ans, Allemagne, Hôpital de la Charité.

Martin Lladsay, 21 ans, Madère, Hôpital de Charité.

Arthur Dupuy, 38 ans, France, Hôpital de la Charité.

AVARIE DE FRET.—Les assurances voulaient refuser de payer les pertes éprouvées à bord du navire *Indus* par suite du brûlement du navire, du coup de mer, de nombre de cantines de viande qui étaient sur le pont et dont le contenu a endommagé la cargaison. On objecte que les avaries causées aux marchandises ne s'élèvent pas à moins de 50 pour. Les assureurs soutiennent que le vitrol n'est pas considéré comme un des dangers ordinaires de la mer.

FEU.—Vendredi soir, vers huitres, l'explosion d'une lampe à huile de charbon a mis feu au plancher d'une maison habitée par M. Manuel, au coin des rues Canal et Roman. La police a réussi à éteindre les flammes avant qu'elles eussent causé un grand dommage.

MILICE.—Le 2e et le 3e régiments de la milice de couleur seront passés en revue aujourd'hui par le major-général Hugh Campbell et l'adjudant-général Longstreet. Les hommes se rassembleront rue Claiborne entre les rues Canal et Bienville, paraîtront dans quelques rues et se rendront sur la place Lafayette. Les deux régiments seront en uniforme et armés avec des fusils Winchester. Les employés de la Douane ont reçu ordre de se rendre en tête de la parade.

DANGEREUSEMENT BLESSÉ.—Un nommé Joseph Donnelly a été assailli hier soir par deux hommes qui l'ont battu et frappé de deux coups de poignard, rue Girod. Coupable hommes sont R. Elwood et Patrick Battle. Donnelly, mourant, a été transporté à l'Hôpital. Elwood a été arrêté, mais Battle a réussi jusqu'à présent à échapper aux poursuites de la police.

Souscription Française.

LISTE NO. 4.

Hippolyte Casse	$25 00	Joseph Ruhler	1 00
Paul Herge	10 00	Ch. Ruhler	5 00
Jules Maglin	10 00	Mme d'Italie	5 00
F. Maginero	15 00	Bd. L	10 00
J. Louis Roche	10 00	Louis Lecomte	5 00
Eugène Ducos	10 00	Cash	2 00
Pierre Pradère	5 00	Un descendant de Français	5 00
S. Vérot	5 00	Mme Cambier	5 00
Brunet Frères	10 00	Chs. Danflous	5 00
Jean Daray	5 00	L. Dutell	2 00
Jean Clavère	15 00	Cash	1 00
J. P. Rosède	5 00	Alpin, (cr. & fr.)	1 00
François Treich	5 00	Paul Villars	10 00
Jean Dabos	5 00	P. B.	5 00
Jean Lamarque	5 00	Emile	25 00
M. Cussac	5 00	H. P.	20 00
Jacques Frederic	5 00	N. P.	20 00
F. Bisquet	5 00	P. A. (Samarcq)	5 00
F. Lafaurce	2 50	F. P. Turberg	5 00
J. P. Descassus	5 00	P. Garrot	5 00
Bordes sylvain	2 00	P. Ravain	2 00
Courel	2 00	P. J. B. Talibon	5 00
Paul Esteven	20 00	Mme Thérèse Martin	5 00
Louis Casedessus	2 00	H. cash	2 50
Jean Dastugue fils	2 00	J. B. Gegulin	25 00
Joseph Bordes	5 00	Cash	2 00
F.	5 00	Cash	1 00
J. F. Abadie	5 00	J. R. E. Mondiegi	5 00
Jean Duchesne	5 00	Cash	1 00
Paul J. Rinaldo	5 00	Un Français qui prend le parti du vainqueur	5 00
Don Pedro Ripoll	5 00	Cha. Mourier	1 00
R. Itoublier	5 00	Cha. Lamarre	5 00
F. Barrere	5 00	Y. Kuntz	10 00
Mag. M. Cuvier	50	Marous Martin	10 00
R. Sonnicarrieu	10 00	Un d'origine Française (or)	20 00
Petre Blaise	10 00	Un Français, (or)	20 00
Mlles Julia et Marceline Cluseau	10 00	Le comte O. Romey (produit net de souscription)	321 00
J. M. Saux	10 00	Cash (or)	1 00
J. Palanque	5 00	Cash (or)	5 00
Bernard Molan	2 00	H. Sembre	5 00
		Listes précédentes	$ 828 00
			5,641 00
		Total	$6,469 00

LA VILLE-DE-PARIS.—Nous lisons dans le *Messager franco-américain* du lundi, 3 octobre :

Le steamer français *Ville-de-Paris* n'est pas parti samedi, contrairement à l'attente générale. On attribue ce retard au manque de troupes qui a caractérisé la journée de vendredi et qui s'est opposé à l'embarquement d'une certaine quantité de fret. Le nombre des Français qui ont retenu leur passage sur la *Ville-de-Paris* est d'environ deux cents. Espérons que la police fédérale ne renouvellera pas la ridicule comédie qu'il y a quinze jours et que M. le commissaire de Prusse en sera pour ses *affidavits*. On parle d'une assez grande quantité d'armes et de munitions qui seraient expédiées par le navire français. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette rumeur ; mais qu'elle soit fondée ou non, il est certain que les munitions et les armes sont un objet de commerce comme un autre, et que personne n'a le droit d'empêcher la *Ville-de-Paris* d'en emporter.

Une nouvelle lettre de Victor Hugo.

AUX FRANÇAIS.

Nous avons fraternellement averti l'Allemagne.

L'Allemagne a continué sa marche sur Paris.

Elle est aux portes.

L'Empire a attaqué l'Allemagne comme il avait attaqué la République, à l'improviste, en traître ; et aujourd'hui l'Allemagne, de cette guerre que l'Empire lui a faite, se venge sur la République.

Soit. L'histoire jugera.

Et que l'Allemagne fera maintenant la regarde ; mais nous France, nous avons des devoirs envers les nations et envers le genre humain. Remplissons-les.

Le premier des devoirs est l'exemple.

Le moment où nous sommes est une grande leçon pour les peuples.

Chacun va donner sa mesure.

La France a ce privilège, qu'en juillet Rome, qui en fait la gloire, que son péril va marquer l'étiage de la civilisation.

On en est le monde ! Nous allons le voir.

S'il arrivait ce qui est impossible, que la France succombât, la quantité de submersion qu'elle subirait indiquerait la baisse de niveau du genre humain.

Mais la France ne succombera pas.

Tu me raison bien simple, et nous vous nous de le dire. C'est qu'elle sera sauvée.

La France doit à tous les peuples et à tous les hommes de sauver Paris ; non pour Paris, mais pour le monde.

Ce devoir, nous l'accomplirons.

Que toutes les communes se lèvent ; que toutes les campagnes prennent feu ; que toutes les forêts se remplissent de voix tonnantes ! Tocsin ! Qu'il n'y ait pas de maison, il sorte un soldat ; que le faubourg devienne régiment ; que la ville se fasse armée. Que les villes soient huitrent mille, vous n'équivaudrez millions d'hommes. Dressez-vous, et souffler sur eux. Lille, Nantes, Toulouse, Bourges, Orléans, Colmar, Toulouse, Bayonne, Cherbourg, Reims. En marche ! Lyon, prends fou-fou. Bordeaux, prends la carabine ; Rouen, tire ton épée, chante ta chanson et viens terrible.

Cités, cités, cités, faites des forêts de piques, épaississez vos baïonnettes, attelez vos canons, et toi, village, prends ton fusil. Que ton pas de poudre, on n'a pas de munitions, on n'a pas d'artillerie ! Erreur. On en a. Faillerez-vous dans vos mains ? Vous valent que des cognées ; les paysans polonais n'avaient que des faux, les paysans bretons n'avaient que des bâtons. Et tout s'évanouissait devant eux ! Tout est secourable à qui fait bien. Nous sommes chez nous. La maison sera pour nous, la bise sera pour nous, la pluie sera pour nous. Guerre ou honte ! Qui veut peut.

Un nouvelle fiel est excellent quand le cœur est bon ; un vieux tronçon de sabre est invincible quand le bras est vaillant. C'est aux paysans d'Espagne que s'est brisé Napoléon. Tout de suite, en hâte, sans perdre un jour, sans perdre une heure, qu'aucun, riche, pauvre, ouvrier, bourgeois, laboureur, prenne chez lui ou ramasse à terre tout ce qui ressemble à une arme ou à un projectile. Roulez des rochers, entassez des pavés, chargez les socs en hachés, clouez les sillons en fosses, combattez avec tout ce qui vous tombe sous la main, prenez les pierre de notre terre sacrée, labourez les envahisseurs avec les ossements de notre mère la France. O, citoyens, dans les cailloux du chemin, ce que vous jetez à la face, c'est la patrie !

Que tout homme soit Camille Desmoulins, que toute femme soit Théroigne, que tout adolescent soit Barra ! Faites comme Rothomaki, le chasseur de panthères qui, avec quinze hommes, a pris vingt Prussiens et fait trente prisonniers. Que les rues des villes dévorent l'ennemi, que la fenêtre vomisse turque, que le logis jette ses meubles, que le toit jette ses tuiles, que les vieillesses indignées attestent leurs cheveux blancs. Que les tonneaux crient, que derrière toute muraille on sente le peuple et Dieu, qu'une flamme sorte partout de la terre, que toute brousaille soit buisson ardent ! Harcelez-le, fondez-le, interceptez les convois, coupez les ponts, brisez les ponts, rompez les routes, défoncez le sol, et que la France sous la France devienne abîme !

Ah ! peuple ! te voilà accuelé dans l'antre. Déploie ta stature inattendue. Montre au monde le formidable prodige de ton réveil. Que le lion de 92 se dresse et se hérisse, et qu'on voie l'immense volée noire des vautours à deux têtes s'enfuire à la secousse de cette crinière.

Faisons la guerre de jour et de nuit, la guerre des nouatanes, la guerre des plaines, la guerre des bois. Levez-vous ! levez-vous ! Pas de trêve, pas de repos, pas de sommeil. Le despotisme attaque la liberté. L'Allemagne attente à la France. La vie est sortie chaleur de notre sol cette colossale armée fonde comme la neige. Que pas un point du territoire ne se dérobe au devoir. Organisons l'effrayante bataille de la patrie.

O francs-tireurs, allez, traverser les haliers, passez les torrents, profitez de l'ombre et du crépuscule, serpentez dans les ravins, glissez-vous, rampez, ajustez, tirez, exterminez l'invasion. Défendez la France avec héroïsme, avec désespoir, avec tendresse. Soyez terribles, ô patriotes ! Arrêtez-vous seulement, quand vous passerez devant une chaumière, pour baiser au front un petit enfant endormi.

Car l'enfant c'est l'avenir. Car l'avenir c'est la République.

Faisons cela, Français !

Quant à l'Europe, que nous importe l'Europe ! Qu'elle regarde, si elle a des yeux. Qu'elle vient à notre secours. Nous ne quêtons pas d'auxiliaire. Si l'Europe peur, qu'elle ait peur. Nous rendons service à l'Europe, voilà tout. Qu'elle reste chez elle, si bon lui semble. Pour le formidable dénouement que la France accepte, et l'Allemagne l'y contraint, la France suffit à la France, et Paris suffit à Paris. Paris a toujours connu plus qu'il n'a reçu. S'il engage les nations à l'aider, c'est dans leur intérêt plus encore que dans le sien. Qu'elles fassent comme elles voudront. Paris ne prie personne. Un si grand suppliant que lui étonnerait l'histoire. Soit grande ou soit petite, l'Europe, c'est son affaire. Incendiez Paris, Allemands, comme vous avez incendié Strasbourg. Vous allumerez les colères plus encore que les maisons.

Paris a des forteresses, des remparts, des fossés, des casemates, des casemates, des barricades, des égouts qui sont des pièges de la poudre, du pétrole et de la nitro-glycérine ; il a trois cent mille citoyens armés ; l'honneur, la justice, le droit, la civilisation indignée fermente en lui ; la fournaise vermeille de la République s'entête dans son cratère ; déjà de ses pentes se répandent et s'allongent des coulées de lave, et il est plein, ce puissant Paris, de toutes les explosions de l'âme humaine. Tranquille et terrible, il attend l'invasion, et il sent monter son bouillonnement. Un volcan n'a pas besoin d'être secouru.

Français, vous combattrez. Vous vous dévouerez à la cause universelle, parce qu'il faut que la France soit grande afin que la terre soit affranchie ; parce qu'il ne faut pas que tant de sang ait coulé et que tant d'ossements aient blanchi sans qu'il en sorte la liberté, parce que toutes les ombres illustres, Léonidas, Brutus, Arminius, Dante, Riazzi, Washington, Danton, Riego, Manin, sont là souriantes et fières autour de vous, parce qu'il est temps de montrer à l'univers que la vertu existe, que le devoir existe, et que la patrie existe ; et vous ne faiblirez pas, et vous tirez jusqu'au bout, et le monde sauvé pas vous que si la diplomatie est lâche, le citoyen est brave ; que, s'il y a des rois, il y a aussi des peuples ; que si le continent monarchique s'éclipse, la République reste rayonne, et que si, pour l'instant, il n'y a plus d'Europe, il y a toujours une France.

Paris, 17 septembre 1870.

VICTOR HUGO.

ASSESSEMENTS NOS 30, 31, 32 ET 33.—Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de Jno. Corcoran, Nic. Schneider, G. W. Miller et A. L. Baun—payable rue Carondelet No 120, au Bureau de l'Association d'Assurance sur la Vie, d'Assistance Mutuelle et de Bienfaisance de la Louisiane.

2.9.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Elections de la Constituante en France.

Un arrondissement porte le comte de Paris.

Probable ajournement de ces élections.

La lumière électrique contraire aux Prussiens.

Les forts tirent la nuit.

Départ des troupes rassemblées à Tours.

Leur destination secrète.

Les Mobiles de la Bretagne.

Bonnes nouvelles de Lyon.

Garibaldiens et Pontificaux réunis.

Les Prussiens battus près de Pithiviers.

Les Parisiens maîtres de Villejuif.

Combinaison étrangère contre la République en France.

Combat sur la Moselle.

Pertes des Prussiens.

Voyage de Gambetta en ballon.

Gambetta arrive à sa destination.

Résistance des Français dans les Vosges.

L'anniversaire de la bataille de Leipsick.

Coïncidence avec l'assaut des Prussiens contre Paris.

Proclamation du président Grant sur la neutralité des E.-U.

Nouvelles europeennes.

Paris, 8 oct—La statue de Strasbourg a été décorée hier.

Les Tuileries sont transformées en un camp.

La défaite de la sortie le 1er courant, à Meudon, a créé une consternation.

Il y a eu quelques mouvements dans la nuit, entre des bandits organisés et les troupes.

Soit survient de nouveaux revers on craint que les classes dangereuses n'inaugurent une terrible convulsion.

Paris, 4 oct—Les troupes étaient échelonnées dans les rues, hier, à l'annonce de la reddition de Strasbourg et de Toul.

Le général Bazaine et Paul Forbes sont arrivés hier avec une lettre de Bismarck pour Jules Favre.

Les Prussiens ne peuvent plantes leurs batteries ni élever des redoutes à l'aide de nuit pour empêcher les désordres et les vols autour de Paris et sur les routes adjacentes.

Versailles, 7 octobre—Les Français ont maintenu une vigoureuse canonnade contre les avant-postes prussiens.

Londres, 8 octobre—Hier, quand les Français ont attaqué la division du général Kumer, près de Metz, la garde impériale était engagée. Les Français ont dirigé plusieurs divisions contre le 1er et le 2e corps prussiens sur la rive droite de la Moselle où la canonnade a été très forte. Les pertes allemandes ont été de 500 pour le 10e corps et de 130 pour le 3e.

Tours, 8 octobre—Des avis de Paris disent que le gouvernement a supprimé les subventions de l'Opéra et des autres théâtres qui sont tous fermés.

Lille, 8 octobre—Feulden est parti de Lille pour aller trouver Gambetta qui est, dit-on, arrivé à Amiens par ballon.

Londres, 8 octobre—Un télégramme au *Times*, daté de Berlin à 11 heures, dit : "Sur les collines, entre Meudon, St-Cloud, et Bougival, des batteries de canons de siége ont été placées et la batterie de mortiers à St-Cloud menace le voisinage des Champs-Elysées.

Les Français ont désorganisé Villejuif.

Des vents d'Est continuent à favoriser les aéronautes qui partent de Paris.

Rouen est cernée de 15 à 20 pièces de canon.

Les Prussiens ne peuvent plantes leurs batteries ni élever des redoutes à l'aide de nuit pour empêcher les désordres et les vols autour de Paris et sur les routes adjacentes.

Versailles, 7 octobre—Les Français ont maintenu une vigoureuse canonnade contre les avant-postes prussiens.

Londres, 8 octobre—Hier, quand les Français ont attaqué la division du général Kumer, près de Metz, la garde impériale était engagée. Les Français ont dirigé plusieurs divisions contre le 1er et le 2e corps prussiens sur la rive droite de la Moselle où la canonnade a été très forte. Les pertes allemandes ont été de 500 pour le 10e corps et de 130 pour le 3e.

Tours, 8 octobre—Des avis de Paris disent que le gouvernement a supprimé les subventions de l'Opéra et des autres théâtres qui sont tous fermés.

Lille, 8 octobre—Feulden est parti de Lille pour aller trouver Gambetta qui est, dit-on, arrivé à Amiens par ballon.

Londres, 8 octobre—Un télégramme au *Times*, daté de Berlin à 11 heures, dit : "Sur les collines, entre Meudon, St-Cloud, et Bougival, des batteries de canons de siége ont été placées et la batterie de mortiers à St-Cloud menace le voisinage des Champs-Elysées.

Les Français ont désorganisé Villejuif.

Des vents d'Est continuent à favoriser les aéronautes qui partent de Paris.

Rouen est cernée de 15 à 20 pièces de canon.

Berlin, 8 octobre. — Le bombardement de Berlin a été inquiété par une intensive mortelle tempête dans du poisson chimique, adressées aux canonnades des hordes Prussiens. Elle porte la date de Belgique.

Dépêche au *Times*. — Londres, 8 oct. — Nous apprenons par des correspondances du qui (ou plutôt) qui ne peut pas de Prusse, que les canons pour le siége de Paris sont en position et que dans une semaine l'attaque commencera. On croit que l'assaut commencera le jour anniversaire de la bataille de Leipsig, le 16. Les Allemands comptent qu'ils seront à Paris le 19. Les opinions sont très divisées sur l'approvisionnement de Paris et le temps qu'il pourra tenir. En attendant les Français continuent à manœuvrer à une distance heureuse à la marche des nouveaux ennemis qui les attaquent dans les Vosges. Les prochaines horreurs du bombardement excitent peu une partie de la population ouvrière. Les patriotes manifestent aucune intention de prolonger et le peuple attend le résultat dans l'attente et le silence.

Nous corrompu dant de Paris écrit à la date du 3 octobre, que les documents trouvés dans les archives impériales et publiés par le gouvernement provisoire, montrent d'une manière concluante que le peuple de France était opposé à la guerre. Les pétitions qui ont été publiées le fait, très important en ce qu'il fournit des réponses contre les dures conditions de Bismarck.

Le correspondant de Madrid nous écrit le 3 septembre : Le bruit a été mis en circulation que le général Prim, ministre général à la place de Reale, Sendrese Gomez, préfet de Madrid, part pour la frontière de Pyrénées. Il a 3,000 hommes de troupes prêts à Reles pour Cuba, ne peuvent être expédiés parce que l'argent manque.

Tours, 8 octobre—Gambetta, un des membres du Comité de la Défense Nationale, a lancé une adresse à la nation constituante du département des Côtes du Nord, refusant sa réélection. Il explique son refus par sa confiance dans la situation, et pense que les armées qui se forment actuellement vaincront l'ennemi du sol de la France.

Il dit que, dans les dernières semaines, 240,000 jeunes gens ont prélevé une réserve de 300,000, en comprenant les gardes nationaux et les gardes sédentaires, mobilisés, et, dans les hommes effectifs très des six classes qui ont été appelés, 25 à 30 mes seront prêts à marcher à la délivrance de Paris.

Nouvelles de Washington.

Washington, 8 oct—Il y a eu une session extraordinaire du cabinet aujourd'hui. Le secrétaire de la Guerre a présenté une déclaration qui a été approuvée et qui sera lancée aujourd'hui et sera mise en vigueur immédiatement. Elle prohibe le transport par des navires armés des belligérants comme points d'observation ou de menace contre des villes ou ports qui sont dans toutes les conditions de paix. Elle prohibe aussi comme points d'observation ou de menace tout de nos ports, pour des bateaux armés qui sont dans toutes les conditions de paix. Elle prohibe aussi comme points d'observation ou de menace tout de nos ports, pour des bateaux armés,